

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 17 | ABSENTS EXCUSÉS 05 | VOTANTS 22

OBJET : N° L 23-02/04-11/FI REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 01 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Sophie SEIGUE, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Étaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Josette DANIEL donne procuration à Florence JOST, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Pierre MEUNIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Hicham TARZA, Quentin CHIQUET FERCHAUD.

Le scrutin a eu lieu, Mme Sylvie LAFAGE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire signale que les articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient la reprise anticipée des résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif d'un exercice. Il précise qu'une délibération d'affectation définitive des résultats sera présentée ensuite, après le vote du Compte Administratif.

M le Maire indique qu'il communique en fin de délibération un tableau des résultats d'exécution du budget visé par M PATIES, Comptable public.

M le Maire précise que les restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement engagées en 2022 mais non réalisées au 1^{er} janvier 2023) sont pris en compte dans le calcul de l'affectation des résultats.

M le Maire présente les résultats de l'exercice 2022.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2022	3.199.509,03	3 662 790,14	463.281,11
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES (ligne 002 du BP)		199.000,00	199.000,00
	RESULTATS A AFFECTER	3.199.509,03	3.861.790,14	662.281,11

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal – Séance du 06
février 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2022	640 640,84	1 413 862,40	773 221,56
	SOLDE ANTERIEUR REPORTE (ligne 001 du BP)	838.348,18		-838.348,18
	SOLDE D'INVESTISSEMENT CUMULE	1 478 989,02	1 413 862,40	-65.126,62

SECTION D'INVESTISSEMENT	Reports 2022 de la section d'invest. (restes à réaliser)	974.816,01	877.836,11	-96.979,90
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------	------------	------------	------------

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31-12-2022	662.281,11
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement au 31-12-2022	-65.126,62
Besoin de financement de la section d'investissement	162.106,52
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	162 106 ,52
Dotation complémentaire en réserve (compte 1068)	174,59
Résultat de fonctionnement cumulé reporté au BP 2023 (R002)	500.000,00
Solde d'investissement cumulé reporté au BP 2023 (D001)	65.126,62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, d'affecter par anticipation les résultats de la gestion budgétaire 2022 selon la répartition indiquée.

- **D'affecter 162.281,11€ en réserve de la section d'investissement pour l'exercice 2023**
- **De reporter 500.000,00€ d'excédent sur l'exercice 2023**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 06 février 2023

Le Maire

Jacques Breillat



PAGE 2

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230206-L23020411FI-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr